



# CFA

ORGANISME DE FORMATION  
PROFESSION SPORT & LOISIRS

# 2026 TAXE D'APPRENTISSAGE

Soutenez l'élan des métiers du sport

Une marque du

GROUPE **PSL** 1990 70

# 2026 TAXE D'APPRENTISSAGE

*Soutenez l'élan des métiers du sport*

La taxe d'apprentissage est une contribution obligatoire pour les entreprises. Une partie de cette taxe peut être attribuée à l'établissement habilité de votre choix.

## CHOISISSEZ OÙ VA VOTRE TAXE

Le CFA Profession Sport & Loisirs s'inscrit pleinement dans l'écosystème du Groupe PSL, où formation et emploi sont étroitement liés.

La collecte de la taxe d'apprentissage s'effectue ainsi via notre GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), qui joue un rôle central dans ce fonctionnement. En effet, le GEIQ est l'employeur direct d'une grande partie de nos apprentis : il les recrute en alternance et les met à disposition de structures partenaires (associations, collectivités, clubs...).

De son côté, le CFA assure leur formation et leur montée en compétences. Ce modèle permet d'adapter les apprentissages aux besoins concrets du terrain tout en sécurisant les parcours professionnels. En versant votre taxe d'apprentissage via le GEIQ, vous contribuez directement à former et insérer des professionnels qualifiés au service des territoires.

### VERSER LA TAXE :



Accéder à SOLTéA et rechercher l'établissement **GEIQ PSL FC**

SIRET : 893 374 017 00018

RAISON SOCIALE : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Profession Sport Loisirs Franche-Comté (GEIQ PSL FC)

*Votre interlocuteur :*

Cédric Chapuis  
Directeur du CFA  
cedric.chapuis@groupe-psl.fr  
06 70 20 76 56

1ÈRE PÉRIODE  
DE RÉPARTITION



**OUVERTURE**  
de la campagne  
de répartition



**CLÔTURE**  
de la 1ère  
période

2ÈME PÉRIODE  
DE RÉPARTITION



**OUVERTURE**  
de la 2ème  
période



**CLÔTURE**  
de la campagne  
de répartition